

# Les ordres coloniaux devenus ordres de la France d'outre-mer

Sous la III<sup>e</sup> République, l'expansion coloniale créa un besoin de récompenses que la seule Légion d'honneur ne pouvait satisfaire.

Contrairement à d'autres pays européens comme l'Espagne et la Grande-Bretagne qui s'étaient dotés d'ordres spécifiques, la France annexa des ordres locaux, jusque là considérés comme des ordres étrangers quoique émanant de chefs d'Etat protégés et souvent décernés sur proposition des autorités françaises résidant sur place.

## Présentation générale

Cinq « ordres coloniaux » furent ainsi « créés » par le décret du 10 mai 1896 : l'ordre du Cambodge, l'ordre du Dragon d'Annam, l'ordre de l'Etoile noire, l'ordre du Nichan El Anouar et l'ordre de l'Etoile d'Anjouan. Ce décret transformait les ordres existants en ordres français décernés par le président de la République sur le rapport du ministre des Colonies conçu à partir des propositions communiquées par les gouverneurs généraux, résidents généraux, gouverneurs et résidents. À partir du 23 mai 1896, un décret supplémentaire rendit obligatoire l'avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur. Seuls l'ordre du Cambodge et l'ordre du Dragon d'Annam continuèrent à pouvoir être décernés par le souverain en parallèle du président de la République. Mais les membres admis en son nom ne bénéficiaient pas des mêmes prérogatives que les titulaires nommés par le chef de l'Etat français. En particulier, ils ne pouvaient porter leur insigne qu'en Indochine.

Le décret du 12 janvier 1897 régla l'accès aux ordres coloniaux : dix ans de services civils ou militaires, rendus dans les colonies ou en faveur de l'expansion coloniale. Les titulaires admis précédemment au 10 mai 1896 furent acceptés par le gouvernement français comme membres de l'Ordre à part entière. Les structures des ordres furent très peu modifiées. Créés sur le modèle de la Légion d'honneur, ils comportaient tous cinq classes depuis l'origine, dont les membres portaient le plus souvent les insignes à l'instar de ceux de la Légion d'honneur.

Les décorations ne furent pas modifiées à quelques détails près. En revanche, le décret du 5 décembre 1899 modifia les couleurs des rubans des ordres du Cambodge, du Nichan El Anouar et de l'Etoile d'Anjouan, à dominante rouge et donc trop proche de la Légion d'honneur. Enfin, le décret du 23 avril 1915 plaça les ordres coloniaux après la Légion d'honneur, la Médaille militaire et la Croix de guerre dans l'ordre de préséance, ne stipulant par ailleurs aucune hiérarchie entre eux.

Les ordres coloniaux ne survécurent ni à la décolonisation ni à la simplification du système de récompense français consécutive à la création de l'ordre national du Mérite par le décret du 3 décembre 1963. Deux d'entre eux, l'ordre du Cambodge et l'ordre du Dragon d'Annam, furent supprimés comme ordres coloniaux respectivement le 23 août 1948 et le 5 mai 1950. Les trois autres prirent le nom d'ordres de la France d'outre-mer le 1<sup>er</sup> septembre 1950 puis disparurent par suite du décret du 3 décembre 1963. Leurs titulaires, comme ceux des ordres des ministères, étaient autorisés à en conserver les insignes.



### L'ordre du Cambodge

En 1845, le Siam (aujourd'hui Thaïlande) et l'Annam imposèrent un protectorat conjoint au royaume du Cambodge. Malgré ses appels réitérés, le roi Ang Duong échoua à obtenir l'appui de la France, qui n'intervint qu'au début des années 1860. En 1863, la France plaça le Cambodge sous protectorat et le fils de Ang Duong, Norodom I<sup>er</sup> put être couronné en 1864, après quatre ans de vacances du pouvoir cambodgien, Ang Duong étant mort en 1860. L'année de son couronnement, le 3 février, Norodom I<sup>er</sup> créa l'ordre royal du Cambodge destiné à récompenser les services civils et militaires des sujets cambodgiens et des étrangers. Le décret du 10 mai 1896 le transforma en « ordre du Cambodge ».

L'insigne est une étoile uniface à huit branches diamantées, en argent pour les chevaliers et en or



pour les grades supérieurs, sommée d'une couronne royale (il existe des insignes de taille réduite, sans couronne, réputé dater des années de création de l'Ordre). Il porte au centre les attributs de la royauté cambodgienne : l'épée sacrée de Phra-Kan donnée jadis par Indra aux rois du Cambodge, surmontée de la couronne à sept étages du roi.

À l'origine, le ruban était rouge liseré vert. À la suite du décret 5 décembre 1899, le ruban devint blanc liseré orange. Cette disposition ne concerna toutefois que les membres nommés par le président de la République, ceux nommés par le roi du Cambodge ayant un ruban différent.

L'ordre du Cambodge fut supprimé en tant qu'ordre colonial par le décret du 23 août 1948. Le Cambodge, devenu Etat indépendant associé à l'Union française le 8 novembre 1949, puis Etat indépendant (1953) le décerna alors lui-même jusqu'à la destitution du prince khmer Sihanouk, qui déboucha sur l'établissement de la République khmère dite de « Phnom Penh » (1970). Sihanouk continua à en attribuer les insignes en exil et le rétablit comme ordre cambodgien à son retour au pouvoir (1991).



### L'ordre du Dragon d'Annam

Au terme de plusieurs décennies de conflit, la Chine renonça au profit de la France à sa suzeraineté sur l'Annam (qui signifie Sud pacifié en chinois), nom donné par les Français à la région située entre le Tonkin au nord et la Cochinchine au sud. Par le

deuxième traité de Tien-Tsin, signé le 9 juin 1885, elle reconnut le protectorat français établi sur le pays le 6 juin 1884. Le 20 septembre 1885, le prince Ung-Xuy, de la dynastie Nguyen monta sur le trône et devint empereur d'Annam sous le nom de Dong-Khanh. En hommage à l'alliance française, il créa le 14 mars 1886 l'ordre impérial du Dragon d'Annam, dédié au Dragon, divinité tutélaire de la dynastie impériale, et destiné à récompenser les services civils et militaires des sujets annamites et des étrangers. Le décret du 10 mai 1896, le transforma en « ordre du Dragon d'Annam ».

L'insigne, en argent pour les chevaliers et en vermeil ou or pour les grades supérieurs, est une étoile à huit branches diamantées surmontée d'une couronne impériale sommée par un dragon formant bélière. Au centre de l'étoile, un médaillon ovale porte, en relief, quatre caractères en or : « Dong-khan Hoang-dé » et quatre motifs de même représentant des soleils héraldiques annamites rayonnants. Sur la plaque d'argent à seize branches diamantées, le dragon encadre le motif central.

À l'origine, les titulaires civils suspendaient leur insigne à un ruban vert liseré orange, les militaires à un ruban blanc liseré orange. Le décret du 5 décembre 1899 mis un terme à cette dualité au profit du ruban vert liseré orange.

L'ordre du Dragon d'Annam fut supprimé le 5 mai 1950 en tant qu'ordre colonial après la proclamation de l'indépendance du Viêt-Nam par la France (1949). Il fut décerné par le dernier empereur, Bao Dai, jusqu'à sa déposition en 1955.



### L'ordre de l'Etoile noire

Avant la période coloniale, l'actuel Bénin était divisé en trois royaumes : le royaume d'Allada, le royaume fon du Dahomey et le royaume d'Adjatché, nommé plus tard Porto-Novo (port nouveau en portugais). Dans le cadre de son expansion coloniale, la France signa un traité commercial avec le roi de Porto-Novo dès 1851. En 1863, le roi de Porto-Novo, Sodji, souhaitant se protéger des visées expansionnistes du roi du Dahomey, signa un premier traité de protectorat avec la France, qui ne devint effectif qu'en 1883, sous le règne du roi Toffa. L'attitude belliqueuse du roi du Dahomey Behanzin provoqua deux expéditions françaises entre 1890 et 1894, au terme desquelles Behanzin vaincu fut déporté en Martinique, et son territoire placé sous protectorat.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les trois royaumes furent intégrés dans la colonie du Dahomey. En témoignage de reconnaissance pour le pays qui l'avait aidé à lutter contre son puissant voisin, Toffa sollicita de la France, le 1<sup>er</sup> décembre 1889, l'autorisation de créer un ordre, inspiré des institutions européennes similaires. Cette demande se heurta à un avis d'ajournement de la part du président de la République. La demande fut renouvelée. Toujours en attente d'une réponse favorable, les textes réglementant l' « ordre civil et militaire de l'Etoile noire du Bénin » furent définitivement mis au point le 30 août 1892. Destiné à récompenser les sujets du roi et les Français employés dans le protectorat, l'ordre comportait cinq grades (chevalier, officier, commandeur, commandeur avec plaque et grand-croix).

Le gouvernement français, après la fin des opérations militaires du Dahomey le 25 janvier 1894, accepta enfin officiellement de reconnaître l'Ordre et d'en autoriser le port, par décision du président du Conseil le 30 juillet 1894. Le décret du 10 mai 1896 fit de cette institution un ordre colonial sous le nom d' « ordre de l'Etoile noire ».

L'insigne, en argent pour les chevaliers, en vermeil ou en or pour les grades supérieurs, d'inspiration purement européenne, se compose d'une croix de Malte blanche liserée d'émail bleu, anglée de rayons, et chargée au centre d'une étoile noire à cinq rais. Il est suspendu par une couronne de laurier à un ruban bleu ciel.

Par décret du 1<sup>er</sup> septembre 1950, l'ordre de l'Etoile noire prit place parmi les « ordres de la France d'outre-mer ». La constitution du 4 décembre 1958 fit du Dahomey l'une des républiques associées à l'Union française, qui perdura jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1960, date de la proclamation de l'indépendance du pays. L'ordre fut supprimé en France par le décret du 3 décembre 1963.



### L'ordre du Nichan El Anouar

Le sultanat de Tadjourah, sur la côte des Somalis, fut placé sous protectorat français le 21 septembre 1884, annexé en 1885, et enfin intégré dans la colonie de la Côte française des Somalis.

Ayant reçu une décoration de l'empereur d'Ethiopie Ménélik II, le sultan Hamed ben Mohamed demanda à plusieurs reprises aux autorités françaises la possibilité d'en créer une. Cette autorisation

lui fut d'abord refusée, puis finalement accordée, à la double condition qu'il abolirait dans ses Etats la traite des esclaves et qu'aucune décoration ne serait distribuée sans le contrôle français. Il fut convenu en outre que le grand chancelier de la Légion d'honneur donnerait son accord aux nominations dans le nouvel Ordre. En octobre 1887, le sultan créa donc l'ordre du Nichan el Anouar (décoration des Lumières), en « perpétuel souvenir du jour glorieux où lui-même et son peuple s'étaient mis sous la garde de la glorieuse France ». Selon les statuts, les nominations se faisaient sur proposition du gouverneur, qui les visait conjointement avec le sultan. Le décret du 10 mai 1896 ayant transformé cet ordre en ordre colonial, ce fut le président de la République française qui le décerna à partir de cette date.

À la création, l'insigne de l'Ordre était une étoile à dix branches diamantées en argent reliées par des étoiles en or, chargée au centre d'une étoile d'argent sur fond bleu entourée d'un listel à pointes diamantées. Une couronne royale sommée d'un croissant surmontait le bijou suspendu à un ruban rouge liseré bleu et blanc et rayé de noir au centre.

Vers 1892, cet insigne fut transformé : le listel entourant l'étoile centrale fut émaillé rouge et chargé de caractères arabes en or, que le grand chancelier de la Légion d'honneur supprima par décision du 16 août 1907. Ceux-ci furent rétablis par la suite, probablement dans les années 1930.

En 1946, la colonie de la Côte française des Somalis devint un territoire d'outre-mer et se prononça lors du référendum de 1958 pour le maintien des liens avec la France. L'ordre du Nichan el Anouar n'en fut pas moins supprimé en décembre 1963.



### L'ordre de l'Etoile d'Anjouan

Lorsque la France annexa Mayotte en 1843, elle obtint une clause autorisant l'installation d'un agent français à Anjouan, l'une des trois grandes îles de l'archipel des Comores. L'île, aussi appelée N'souani (île de la Main) fut placée sous protectorat français en 1886 puis incluse dans la colonie de Madagascar.

Avant la création du protectorat, le sultan d'Anjouan Saïd Mohamed, en signe d'amitié pour la France, créa l'ordre royal de l'Etoile d'Anjouan, « institué pour récompenser ceux qui auront rendu des services tant au Sultan qu'à la France », réorganisé en 1892.

L'insigne de l'Ordre, en argent pour les chevaliers et les officiers, en vermeil pour les commandeurs, grands officiers et les grands-croix, consistait à l'origine une étoile à huit rayons doubles surmontée d'un anneau. Le centre de l'étoile, émaillé blanc, présente un croissant surmonté d'une main environnée de caractères arabes et entouré d'un listel d'or portant la légende « ordre royal d'Anjouan ». L'adjectif « royal » fut supprimé et les caractères arabes disparurent à la suite d'une décision du grand chancelier de la Légion d'honneur en date du 16 août 1907. Le ruban, originellement rouge liseré blanc, devint bleu liseré orange en 1899.

En 1946, l'ensemble de l'archipel des Comores obtint l'autonomie administrative et financière, comme territoire d'outre-mer. Néanmoins, l'ordre de l'Etoile d'Anjouan fut supprimé en décembre 1963.